

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF830

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	10 000 000
Promotion de l'emploi d'utilité sociale et démocratique <i>(ligne nouvelle)</i>	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de prévoir le budget nécessaire à un grand plan pour les « emplois du tendre ».

Auxiliaire de vie sociale, assistante maternelle, aide à domicile, accompagnant d'élèves en situation de handicap, animateur en périscolaire, sont, d'après l'Insee, « les professions les moins bien payées de France », souvent sous le seuil de pauvreté. Et pourtant, nous dit-on, les services aux particuliers, et notamment la « silver economy », sont des métiers d'avenir.

Pôle emploi, dans son enquête 2018 des besoins en main d'œuvre, pointe une « difficulté à recruter » de 51,1 % dans le secteur « Santé humaine et action sociale » qui regroupe une grande partie des métiers auxquels nous faisons référence. Cette enquête prévoit en particulier le recrutement de 65 618 personnes du métier « Aides à domicile et aides ménagères », avec une difficulté à recruter estimée à 76,8 % [1]. Cette difficulté à recruter provient très probablement de la précarité qui touche ces professions, les temps partiels accumulés, le manque de reconnaissance. Sans compter la non-solvabilité d'un grand nombre de publics en demande d'assistance.

Ces métiers concernent aujourd'hui 2,1 millions de personnes en France, dont 1,8 million de femmes (85 %). Et c'est sans doute parce que ce sont des femmes, de milieu populaire, que leur précarité, massive, est aujourd'hui acceptée, rendue invisible, jamais questionnée par les médias ou les politiques. Qu'aucune solution n'est recherchée pour améliorer leur existence, pour structurer ces secteurs : comme si le soin, aux enfants, aux personnes âgées, aux handicapés, hier (et aujourd'hui encore) délivré gratuitement au sein de la famille par les femmes, devait l'être à moindre coût dans la société. Mal rémunérées, ces travailleuses sont aussi, bien souvent, méprisées par leur manager, par les conseils départementaux, comme si leur dévouement ne comptait pour rien, ne constituait pas la première des richesses : la richesse humaine. Comme si, pour rendre la vie vivable, la tendresse comptait moins que la téléphonie, la publicité, la finance.

Pour sortir un nombre considérable de foyers de la pauvreté, construire une société plus bienveillante, mieux vieillissante et plus inclusive, nous proposons de budgéter un grand plan d'emplois du tendre. Ce plan prévoit l'embauche de 800 000 personnels (grâce à l'équivalent du coût du CICE pour l'État) pour les métiers évoqués ci-dessus, en proposant un contrat robuste et en visant à terme une « fonction publique des métiers du tendre. »

La réalisation de cet amendement d'appel passe par le transfert de 10 000 000 d'euros de l'action 09 du programme 155 vers un nouveau programme intitulé « Promotion de l'emploi d'utilité sociale et démocratique ».

[1] <http://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fg=QZ&le=0&pp=2018>